

Assemblée Générale ordinaire Nîmes - 17/09/2022 Procès-verbal

L'Assemblée Générale ordinaire a été convoquée le 19/08/2022 par Emmanuelle Ranchoup, présidente, qui ouvre la séance à 15h30 et fait office de secrétaire de séance.

Après élargement des clubs présents ou représentés, le quorum est annoncé comme atteint (= au moins la moitié plus une des voix dont disposent ses membres est présente ou représentée), l'Assemblée peut valablement délibérer.

→ **Clubs présents ou représentés** (25 clubs totalisant 36 voix en tout) : Judo Club du Gard, Aïkido Club Saint Privaden, Académie Nîmoise de Self Défense (Aïkido et Systema), Syu Do Kan, Familles Rurales de Milhau, Aïkido Les Collières (repr.), Aïkido Club Villeneuvois, Aïkido Club Clermontois, Kimusubi Aïkido Gignac, Aïkido Club de Caux (repr.), Aïkido Ryu Torii Bédaricien (repr.), MUC Aïkido, Aïkido Lodévois, Centre Régional d'Aïkido (repr.), Lou Recantou de Paulhan, Club Aïkido Vendarguais, Aïkido Sauvianais, Foyer Rural du Pouget, Hikari, Aïki-Tanren Montpellier, Minami Aïkido 34, Aïkido Club de Montarnaud, Bushido Dojo (repr.), Aïkido Roussillon (repr.).

→ **Clubs absents** (18 clubs totalisant 14 voix en tout) : Teil Aïkido Drôme Ardèche, Aïkido Club Shin No Bu Wa, Association Culturelle, Soleil Rouge Aïkido Club, Club Aïkido Lasallois, Foyer Socio-Educatif de Tresques, Kimono 1, Aïkidojo Salindrois, Aïkidojo Fonsois, Aïkikai en Cévennes, Aïkikai de Juvignac, Ecole d'Arts Martiaux Néziguan, Cercle Aïkido Montpelliérain, Aïkiciam, Kobukan, Aïkido en Cerdagne, Aïki Limoux, Systema RMA 34.

→ 6 clubs n'ont aucune licence sur 2021-2022 et n'ont dès lors pas payé leur cotisation 2021-2022 au CID.



I. ADOPTION DU PV DE L'AG DU 18/09/2021

Emmanuelle demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire et de qui s'est tenue à Gignac le 18/09/2021.

Aucune remarque ou objection n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale est mis aux votes.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

II. RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Emmanuelle reprend le texte de son rapport moral qui a été envoyé avec les documents de l'Assemblée Générale, soulignant que la saison passée, même si l'ensemble des activités a été maintenu, a été fortement perturbée par divers facteurs, dont le passe sanitaire, l'incertitude sur la poursuite ou non des activités, les craintes des pratiquants, et/ou les cas contacts, notamment.

Elle souligne que les licences sont légèrement remontées, dans la même proportion qu'en Midi-Pyrénées, avec un objectif global national de 18 000 licences rempli.

Le rapport est repris sur le détail des activités, de la forte et satisfaisante proportion de femmes (même si on manque de gradées et d'enseignantes) et notamment chez les jeunes licenciées.

Les remerciements d'usage sont adressés à l'ensemble des responsables de clubs présents ainsi qu'à tous les membres actifs du CID.

Au passage, Guillaume Generoso en profite pour faire une présentation d'un partenariat conclu avec Skyrock sur Béziers ; pour une campagne de 8 jours (6 messages par jour à la radio + citation de l'animateur), cela coûte 590 € HT + 80 € de frais de maquette (pour 15 jours de campagnes, le total est de 980 € HT + 80 € de frais de maquette).

Aucune remarque particulière sur le rapport n'est formulée.

III. RAPPORT D'ACTIVITES 2021/2022 PAR L'ACT

Serge détaille son rapport, envoyé également avec les documents de l'Assemblée Générale, soulignant en particulier :

- les constatations liées aux chiffres présents dans son rapport (cf. rapport dans les documents envoyés pour l'Assemblée Générale) ;
- les orientations prises par la Commission Technique qui s'est réunie fin juin 2021 et début septembre 2022 ;
- les grandes lignes du calendrier qui sera présenté en détail un peu plus tard dans la réunion ;
- les initiatives et choix techniques de la saison ;
- le programme des écoles des cadres, avec l'intervention d'un enseignant spécialisé dans les seniors, et le contact pris pour une intervention relative au handicap.

Pour les gens intéressés par le BIFA, il faut se faire connaître auprès de lui le plus rapidement possible, la formation étant intégrée dans les écoles de cadres avec des temps réservés lorsqu'il y a des candidats.

Il indique avoir beaucoup travaillé cette saison avec Hervé, qu'il remercie.

La parole est laissée à Sylvie, responsable de la Commission Féminine : elle indique que cette saison la Commission Nationale (CNF) a réuni en visio les référentes et toute pratiquante intéressée sur des thématiques comme Aïkido et Grossesse, la Self Défense, et l'Ethique et la Déontologie (gestes déplacés). Les visios ont donné lieu à des comptes-rendus diffusés à tous. Elle rappelle que le stage sera réalisé en mars, animé par Sandrine BEAUSEIGNEUR (5^e dan, CEN), et que les Journées Portes Ouvertes en mars sont toujours une bonne occasion de faire découvrir la discipline à toutes, 10 clubs du CID y ont participé (pour plus de détails, se rapporter au rapport qui était dans les documents envoyés pour l'Assemblée Générale).

Emmanuelle ajoute, au sujet de l'Ethique et la Déontologie, qu'une Charte a été votée à l'Assemblée Générale fédérale en décembre dernier, ainsi qu'un règlement pour le Comité d'Ethique et de Déontologie, mis en place juste ce jour. Un formulaire de signalement est disponible, ainsi que toute la documentation et le liens utiles, sur le site de la fédération, avec une icône en vert dès la page d'accueil.

Au sujet de la fréquentation des stages, qui revient chaque année, il est convenu que, au vu des multiples facteurs pouvant expliquer que ce sont souvent les mêmes clubs et personnes qui viennent aux stages, il n'y a pas de solution miracle, et qu'il convient de vraiment faire porter le message aux enseignants pour qu'ils motivent leurs élèves.

Pour cette saison, il a été convenu de développer les piques-niques à midi pour éviter des frais supplémentaires, d'encourager le covoiturage, et de « raccourcir » les durées de stages pour « concentrer » les pratiquants sur une journée.

Serge termine en rappelant que chaque commission doit envoyer, avant la fin de la saison :

- sa proposition de projet détaillé (quelles animations, quels projets, quels stages) ;
- le budget prévisionnel associé.

Aucune autre remarque n'est faite sur le rapport de l'ACT.

IV. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Claude prend la parole pour présenter son rapport financier (se reporter au document envoyé avec la convocation).

Au 31/08/2022 (date de clôture des comptes – les documents envoyés comportant une date d'arrêt des comptes courant de l'été), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 442.75 € ;
- solde du livret : 21 022.35 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 21 465.09 €, incluant un solde négatif de la saison de 3 032.17 €.

Il précise qu'il était utile que l'on puisse faire des réserves les saisons passées, afin de pouvoir absorber à ce jour, sans inquiétude (tant que la situation ne dure pas bien sûr), ce déficit très important lié notamment d'une part à la diminution importante des ristournes (car directement liées au nombre de licenciés), et d'autre part à la diminution des entrées de stage.

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation sauf 7 clubs (alors même que la cotisation était à seulement 10 € cette saison... on sait au vu de la situation de certains de ces clubs que ce défaut doit être lié à diverses situations, que l'on ne peut généraliser) ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour).

Jean-Claude présente aussi rapidement les postes principaux des recettes (cotisations et ristournes) et dépenses (assurance, banque et quelques pots), qu'il détaillera de nouveau lors de l'Assemblée Générale.

Le rapport et le compte de résultat sont mis aux votes.

⇒ **Approuvés à la majorité (abstention d'un club représentant 2 voix) : quitus est donné au trésorier.**

V. ADOPTION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE INTERDEPARTEMENTAL

Les modifications proposées pour le règlement intérieur concernent la possibilité, hors contexte sanitaire particulier, de pouvoir organiser les réunions de bureau éventuelles, ainsi que les réunions de Comité Directeur et les Assemblées Générales, par visioconférence.

Bien entendu, le principe du présentiel reste, mais il faut pouvoir se ménager la possibilité d'avoir une organisation plus souple lorsque les circonstances l'exigent ou lorsqu'il y a peu de points à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant faite, le projet est mis aux votes et adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées ; il sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée Générale pour approbation définitive.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

VI. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU COMITE INTERDEPARTEMENTAL

Serge Cruz (ACT) présente le règlement de la Commission Technique, rappelant :

- d'une part, les conditions pour en être membres (être 4^e dan, titulaire d'un diplôme d'enseignement, et avoir renvoyé la fiche d'inscription – jointe audit règlement à l'ACT et à la Présidente) ;
- d'autre part, les conditions pour animer des stages sur la saison N (notamment avoir suivi au moins 3 stages animés par des CEN, peu importe où, sur la saison N-1).

Concernant les examinateurs, la règle n'est pas posée par le CID, mais par la Fédération (et intégrée en conséquence dans notre CID, avec l'adaptation pour les intervenants des stages préparations grades) :

- Serge rappelle que la liste des examinateurs va être revue par la Fédération, en tenant compte du fait qu'un stage examinateur est obligatoire tous les deux ans (à suivre en entier) [le prochain est le WE des 10 et 11 décembre à Fonsorbes (11), se faire connaître pour organiser du covoiturage] ; les listes seront ensuite mises à jour par le CEN intervenant et la CSDGE in fine ;
- il précise ensuite que seront choisis pour être examinateurs (et animateurs des sessions de préparation aux passages de grades, par cohérence), les personnes qui sont sur cette liste.

L'explication réside non pas dans la contrainte ou la volonté de réglementer à tout prix, mais bien dans l'idée de la transmission qui doit présider dans notre activité, et de cohérence entre les intervenants (fédéraux et locaux).

⇒ **Approuvé à la majorité (abstention d'un club représentant 2 voix).**

VII. ACTIVITES DU CID : CALENDRIER 2022-2023

VII.1. Calendrier

Le calendrier est repris afin de rappeler les dates et lieux définis par la Commission Technique, et suite à un sondage auprès des clubs pour les lieux.

Concernant les intervenants, les membres de la Commission Technique se sont également positionnés, une répartition proposée et validée lors de la dernière réunion.

Serge rappelle que dans un souci d'économie et d'efficacité, pour les préparations grades il n'y aura plus que deux intervenants (et non trois), que leur nombre est passé à 3 au lieu de 4.

Il rappelle que certains stages ont été revus (comme le stage Handicap et le stage Seniors), et le stage aikido iaïdo mis entre parenthèse pour cette saison (cf. intervention ci-dessus), pour les raisons exposées en Comité Directeur (voir le compte-rendu du Comité Directeur du 17/09/2022).

Gilles Rovere intervient au sujet du stage aikido iaïdo, mis entre parenthèses : il souligne qu'il est dommage d'avoir pris cette décision même s'il en admet les lignes contextuelles, et propose que soit réfléchi la possibilité, lorsque cette situation se présente, de penser à la coorganisation avec un ou plusieurs clubs afin de faire supporter le risque (ou le bénéfice) entre plusieurs structures, qui peuvent y avoir de toute façon un intérêt pour mobiliser leurs élèves et fédérer autour d'un projet ; cette action se fait déjà avec la venue de Claude pour le stage du 22 octobre à Gignac ; cela permet en outre de mixer la volonté des clubs de faire des stages privés, en conservant le lien avec le CID, afin que tout le monde œuvre dans la même direction, à savoir la diffusion de l'héritage reçu.

Les écoles des cadres vont se poursuivre en insistant sur la formation continue des enseignants (et sans être limitée aux formules diplômantes de BIFA : l'objectif d'une école des cadres est plus large, regroupant formation continue, formation initiale, préparations grades).

Une école des cadres aura pour objet principal l'enseignement aux seniors, et si possible une autre orientée sur le

handicap.

Enfin, une session PSC1 sera mise en place avec les Sapeurs Pompiers de l'Hérault (60 € par personne).

Concernant les passages de grades, une seule session est programmée en juin.

Hervé Breton, secrétaire du CORG, rappelle qu'il faut impérativement que les candidatures soit complètes (avec toutes les mentions remplies : il n'appartient pas au secrétaire du CORG de remplir les « trous », et numéros de licence, et solliciter les signatures). A défaut de candidature complète, le dossier sera rejeté et le candidat se présentera à la prochaine session.

Les enseignants et responsables de clubs doivent être particulièrement sensibilisés et actifs sur cette question. Pour rappel, la procédure est décrite sur une fiche disponible sur le site internet du CID (dans la rubrique Passer des Grades, et en page d'accueil).

Aucune autre observation étant faite, le calendrier est validé en l'état.

VII.2. Affiches des stages

Serge propose que sur les affiches des stages puissent être intégrés soit le logo de la commune d'accueil, soit du club qui accueille le stage, pour valoriser l'équipe qui s'est portée volontaire pour l'accueil de l'activité.

Après discussions, et notamment sur le fait que toutes les communes ne permettent pas un usage de leur logo sans autorisation expresse (ce qui alourdirait la procédure pour nos affiches), il est convenu à la majorité que :

- par principe, on mettra le logo du club (les clubs accueillant des stages sont invités à envoyer leurs logos à Lucien) ;
- si les communes le demandent expressément, on mettra leur logo.

VIII. MONTANT DE LA COTISATION DU CID

Emmanuelle indique que le Comité Directeur fait la proposition de fixer le montant de la cotisation du CID à 30 €, comme pour les années précédant le COVID.

La question est posée sur ce principe et aucune remarque ou question n'est formulée.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

IX. MONTANT DES ENTREES DES STAGES

Emmanuelle propose que les stages restent sur les mêmes tarifs que l'an passé, avec une modification proposée par le Comité Directeur (les stages gratuits pour les détenteurs de la carte enseignants/dirigeants le seront pour ceux qui ont la carte mais sont licenciés du CID, à l'exception de la Présidente et de l'ACT de Midi-Pyrénées, par courtoisie et parce que nous nous entendons très bien avec l'autre CID).

Concernant la gratuité des mineurs, une discussion sur l'opportunité ou non de faire payer (y compris de manière générale) est lancée (pour la qualité de la prestation proposée notamment), et déborde sur les étudiants qui peuvent être en difficulté financière, même avec les montants relativement bas de nos stages.

Toutes les personnes souhaitant s'exprimer ont pu le faire, et plusieurs votes sont organisés :

Pour la gratuité de tous les stages pour les mineurs (moins de 18 ans) :

⇒ **Adopté à la majorité (abstention de 2 clubs représentant 3 voix).**

Pour la gratuité de tous les stages pour les détenteurs d'une carte étudiant (moins de 18 ans) :

⇒ **Adopté à la majorité (abstention de 2 clubs représentant 3 voix).**

Pour le fait de réserver la gratuité des stages (lorsque c'est le cas) pour les enseignants dirigeants licenciés dans le CID (hormis la Présidente et l'ACT de Midi-Pyrénées) :

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

Pour la saison, les tarifs appliqués seront en conséquence les suivants :

Stage fédéral	Stage pour tous avec les CEN missionnés	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant licenciés dans le CID, pour les détenteurs d'une carte étudiants de l'année scolaire en cours, et pour les mineurs
	Stage préparation 3 ^e / 4 ^e dan	
	Stage enseignement enfants avec un CEN missionné	<ul style="list-style-type: none"> 10 € ½ journée 15 € journée 20 € 1 journée et 1/2
	Stage enseignant / examinateur avec 2 CEN missionnés	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant licenciés dans le CID, pour les détenteurs d'une carte étudiants de l'année 5 € 1 cours 10 € stage complet
Stage Comité Interdépartemental	Avec un CEN invité par le CID	<p>Payant pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 € ½ journée 15 € journée
	Avec des membres de la Commission Techniques (stages pour tous, stages préparation grades...) sauf ceux-ci-dessous	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant licenciés dans le CID, pour les détenteurs d'une carte étudiants de l'année 10 € ½ journée 15 € journée
	Stages pour tous organisés par la commission Handicap, stages BIFA et stages particuliers, sur décision du bureau	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit

X. CONDITIONS DE PRETS DES TATAMIS POUR DES STAGES PRIVÉS

Point devenu sans objet, la question ayant été retirée par le club demandeur (cf. Comité Directeur du même jour).

XI. ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Le budget prévisionnel est présenté : il reprend de la plus proche manière les montants de recettes et de dépenses que nous avons eus sur la saison précédente (avec un montant à 13 710 € de chaque côté au total, bien inférieur aux saisons précédentes, afin d'être le plus réaliste possible sur la saison à venir), en tenant compte des activités prévisionnelles inscrites au calendrier.

⇒ **Adopté à la majorité (abstention d'un club représentant 3 voix).**

XII. QUID D'UN PAIEMENT PAR LICENCIÉ ADULTE (10 €) DEMANDE AUX CLUBS EN LIEU ET PLACE DE LA COTISATION CID, AVEC A LA CLE LA GRATUITE DE TOUS LES STAGES CID (OU UNE PARTIE) ?

Une question avait été mise à la réflexion et à simulation financière par Jean-Claude au Comité Directeur du 22 mai 2022, sachant qu'elle avait déjà été étudiée il y a quelques années (2015 environ) mais rejetée : au lieu de payer 30 € par club, un mécanisme de 10 € par licencié adulte « aikido » serait demandé aux clubs, sur la base des listings de la saison N-1. L'idée serait d'avoir un budget « recette » déjà connu en début d'année. La contrepartie serait la gratuité des stages (tous ? stages hors stages CEN invités ?....).

Le Comité Directeur de mai 2022 avait longuement débattu, les avantages et inconvénients ressortis de la discussion étant listés ci-dessous.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - connaître le budget en début de saison sur les recettes ; - gratuité des stages (ou certains) pour les pratiquants. 	<ul style="list-style-type: none"> - difficile de récupérer les sommes auprès de tous les clubs (certains seront réticents, et Jean-Claude sera seul à se battre parfois par relances interposées pour récupérer ces sommes) ; en outre, le montant devrait être réactualisé en cours de saison (les licences se prenant toute l'année) ce qui multiplie les démarches à faire (vérification des licences, somme déjà payée, somme à compléter...) ; - que faire d'un licencié qui vient à un stage et son club n'a pas payé : on le fait payer ? et s'il refuse.... on le refuse..... ???? complexifierait le travail à l'accueil des stages... ; - risque de créer des dissensions, tensions sur un sujet alors que la période est plutôt de réunir plutôt de « distendre » ; - la gratuité est-elle réellement le levier faisant revenir en stage les pratiquants ? quelle valeur accorder au stage quand il est gratuit d'autant que nos tarifs sont très peu chers pour le stage, et que plusieurs clubs aident leurs licenciés pour cela ; - au final, les simulations du 2018/2019 et 2021/2022 montrent que les sommes espérées sont théoriquement les mêmes que les entrées de stages obtenues... est-ce donc vraiment la peine de créer des difficultés pour un résultat financier équivalent (voire moindre puisque des clubs refuseront de payer – déjà que pour 30 € c'est difficile de tout récupérer...) ? En Provence et Bourgogne il y a eu de grosses tensions autour de ce sujet.

Quelques clubs semblent réfléchir, au moins deux ou trois semblent vraiment favorables, mais une majorité semble opposé à ce mécanisme à ce jour.

Il est proposé que si, dans le courant de la saison, une proportion significative de clubs souhaitent mettre ce sujet à l'ordre du jour (pour vote cette fois) de l'Assemblée Générale 2023, il y sera procédé, mais qu'en l'état la majorité qui se dégage ne rend pas nécessaire un vote lors de la présente réunion.

Une réflexion sur une carte d'abonnement « stages » pourrait par contre être mise en route.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

XIII.1. Bourses aux Gi et Hakamas

Guillaume Generoso explique que dans leur club a été mise en place une forme de « bourse » aux vêtements d'aikido, notamment pour les plus jeunes (qui grandissent et/ou arrêtent), afin que ceux qui aient moins de moyens ou ceux qui souhaitent recycler puissent bénéficier de tenues qui ne sont plus utilisées, et données par les pratiquants.

Il propose que cette idée puisse être élargie au CID, soit avec le site internet, soit pour commencer avec un groupe Facebook qui pourrait permettre aux personnes intéressées de poster des annonces (en offre ou en demande), les clubs et/ou personnes intéressées se mettant alors directement en relation.

L'idée est jugée très intéressante, et un groupe Facebook pour commencer sera mis en place prochainement.

XIII.2. Japan Matsuri à Montpellier les 22 et 23 octobre 2022

Emmanuelle indique que Jacques Lecomte est en lien avec les organisateurs qui ont permis à l'aïkido d'être représenté sur les deux jours (stands, tatamis dispos, et démonstrations possibles) les 22 et 23 octobre 2022, au Parc Expo de Montpellier.

Emmanuelle a sollicité 100 m² de tatamis qui seront prêtés par Hérault Sports, et seront livrés le vendredi après-midi, puis repris lundi matin.

Il faudra donc, sur ces deux jours (sachant que le samedi 22/10 auront lieu à Gignac l'école des cadres le matin et le stage de Claude Pellerin l'après-midi) des volontaires de tous niveaux pour animer le stand, faire des initiations, participer aux démonstrations : merci de vous faire connaître très rapidement auprès de Jacques Lecomte.

En outre, il sera nécessaire d'avoir quelques personnes le vendredi (horaire à préciser) pour installer les tatamis.

Il convient de rappeler que c'est une très bonne opportunité de se faire connaître, et que la mobilisation de tous serait souhaitable, sachant que des personnes de toute la région seront présentes.

Un flyer commun à tous les clubs est à l'étude pour être imprimé pour ce WE-là.



Personne ne se manifestant sur d'autres points, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 18h.



La Présidente

Le Trésorier

Emmanuelle RANCHOUP

Jean-Claude SAUNIER